

Folio 341

28. April 34 RI

B.21.14.Eg.- DT.

Berne, le 28 avril 1934.

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris avec le grand intérêt que vous devinez le premier résultat des sondages fort adroits que vous avez entrepris en vue de déterminer quelle attitude prendrait le Gouvernement égyptien dans l'éventualité d'une reprise des négociations du traité d'amitié entre la Suisse et l'Egypte.

La nouvelle qu'il serait sans doute impossible de faire accepter aujourd'hui le projet suisse de 1925 ne nous a pas surpris et c'est sans beaucoup de regrets que nous avons pris note de ce que même un arrangement calqué sur le traité germano-égyptien de 1925 ne pourrait plus être envisagé par le Gouvernement. Vous savez qu'à cet égard, nous partageons l'impression des notables de la colonie suisse que nous ne renforcerions pas notre position en Egypte en renonçant à des privilèges qui n'ont de prix que s'ils sont absolus et dont nos compatriotes ont toujours joui en fait.

Quant à la solution consistant à créer en Egypte une Légation de Suisse sans compétence judiciaire et à laisser les Suisses en Egypte se placer sous la juridiction d'une Puissance capitulaire, nous l'avions déjà très sérieusement envisagée et nous n'avons renoncé à en poursuivre la réalisation qu'à la suite du résultat tout à fait négatif des sondages entrepris par M. Paravicini au début de 1933. Tenter de rallier à cette solution le Gouvernement égyptien

Monsieur Henri Martin,  
Ministre de Suisse en Turquie,  
Hôtel Windsor,  
Alexandrie (Egypte).



sans pouvoir indiquer qu'elle trouverait l'agrément des Puissances capitulaires qui protègent actuellement nos ressortissants en Egypte apparaissait comme une entreprise vouée à un échec presque certain, que la prudence conseillait de ne point risquer. Nous vous félicitons chaleureusement d'être arrivé, grâce à vos bonnes relations avec le Ministre d'Egypte en Turquie, à tourner l'obstacle qui nous avait fait reculer. Ainsi que vous le relevez fort justement, l'affaire se présente de tout autre façon si cette solution est préconisée par le Gouvernement égyptien lui-même et si c'est d'accord avec lui que nous demandons aux Gouvernements britannique, français et italien de conserver sous leur juridiction les Suisses en Egypte, malgré la création d'une Légation de Suisse au Caire.

Nous approuvons entièrement la marche que vous vous proposez d'adopter pour consolider ce premier succès. La suite des négociations reste, en effet, fort délicate puisqu'il s'agit, non seulement de nous mettre d'accord avec le Gouvernement égyptien, mais d'obtenir l'acquiescement des trois Puissances protectrices à un arrangement qui leur laissera des responsabilités en les privant des avantages qui les compensent en partie actuellement.

L'assentiment bienveillant du Haut-Commissariat britannique et des Légations de France et d'Italie est indispensable et nous vous sommes reconnaissants de chercher à l'obtenir sur place. La prudence commande sans doute de ne rien entreprendre à Londres,

Paris et Rome avant de connaître les dispositions que vous aurez pu créer au Caire et nous attendons, avant d'agir, d'être fixés à cet égard. Il nous a paru indiqué, toutefois, de mettre immédiatement au courant, pour leur complète orientation personnelle et à titre strictement confidentiel, MM. Paravicini, Dunant et Wagnière.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE <sup>10/5</sup> FÉDÉRAL

*sig. Motta.*